

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le quatre Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Marie Madeleine Prévost à M. Lucien Monnerie
Mme Marie France Guillemot à Mme Marylise Foidart
Mme Sonia Caroff à Mme Anne Maud Goujon
Mme Michèle David à Mme Laure Detrez

Secrétaire :

Marylise Foidart

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Date de la convocation | 28 Novembre 2018 |
| Date de l'affichage | 28 Novembre 2018 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 29 |
| Nombre de votants | 33 |

2018-116 Projet éducatif territorial 2018 - 2021

Rapporteur : F.BALLESTER

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT de la ville de Guidel a été approuvé par une délibération du 28 mars 2017. Ce projet a fait l'objet d'une validation par les services de l'éducation nationale, de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Morbihan et de La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Il a ensuite donné lieu à la signature d'une convention en date du 6 décembre 2017 qui formalise les engagements du PEDT et conditionne les aides financières éventuelles.

Par délibération en date du 30 janvier, la ville a acté le retour à la semaine de 4 jours et de nouveaux horaires pour les écoles publiques de Guidel.

Par courrier en date du 10 juillet 2018, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale a informé la commune que son PEDT devenait caduc du fait du retour à la semaine de 4

jours. Celui-ci doit être renouvelé pour permettre la signature d'une nouvelle convention rétroactivement à compter de la rentrée de septembre 2018.

Le nouveau PEDT a fait l'objet d'une actualisation. Il intègre désormais les mercredis « découverte ». Il a été présenté au Comité de pilotage le 3 juillet et le 1^{er} octobre 2018.

(Le document est joint en annexe)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Sports, Jeunesse, Affaires scolaires et Enfance du 15 octobre 2018

DÉCIDE :

- de valider le Projet Éducatif Territorial tel que présenté,
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention,
- de mandater Mr le Maire à exécuter l'ensemble des démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Décembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

